

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021**

Convocation du 3 décembre 2021

Le neuf décembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis POISSON, Maire.

Étaient présents : Joël TOURTE, Christine LE FOLL, Adjoints, Sonia CAZOT, Pamela SANCHEZ, Nathalie HOCHEUX, Conseillères municipales.

Absents excusés : Yvette CHRISTMANN qui a donné pouvoir à Christine LE FOLL

Olivier BADREAU - Fabien RIGAUX - Marie-Thérèse LIZOT

Secrétaire de séance : Nathalie HOCHEUX

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2022
- Acceptation de crédits
- Convention unique avec le Centre de Gestion
- Questions diverses

***Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.***

*Le maire peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, à condition que ce lieu respecte les principes de neutralité, de sécurité, d'accessibilité et de publicité des séances. Il doit au préalable en informer le (sous-)préfet.*

*Le maire peut décider, afin de permettre la tenue de la réunion dans le respect des règles sanitaires, que celle-ci se déroulera sans présence du public ou avec un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Cette décision doit être mentionnée sur la convocation.*

*Le conseil peut valablement délibérer si le **tiers de ses membres en exercice est présent.***

*Comme dans le droit commun, si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et peut délibérer sans condition de quorum.*

*Dans tous les cas, un membre de l'assemblée peut être porteur de **deux pouvoirs.***

**Délibération : Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022 dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2021, soit :

- Chapitre 20 : 1 250.00 €
- Chapitre 21 : 100 581.46 €

**Délibération : Acceptation de crédit**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le chèque de 2 645.00 € de la MAIF correspondant au remboursement des dommages dans la maison Derveaux suite au cambriolage du 26/08/2021.

**Délibération : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Contrat rural - CoR**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subventions a été envoyée au Conseil régional et au Conseil départemental dans le cadre du CoR (Contrat rural) afin de financer les travaux d'extension de la cantine scolaire, de la salle municipale et de la réfection de la rue de la Forêt. Le dossier a été validé par les deux instances et le contrat a été signé le 7 décembre 2021.

Le marché public pour l'extension des locaux sera mis en ligne fin janvier 2022, pour pouvoir débiter les travaux en avril.

Pour l'agrandissement de la cantine scolaire, il faudra aussi prévoir le réaménagement de la cuisine.

Le marché public pour la réfection de la rue de la Forêt a été lancé.

### **Vœux**

La cérémonie des vœux initialement prévue le samedi 8 janvier 2022 est mise en suspend au vue des évènements actuels.

### **Fêtes de Noël**

La fête pour les enfants est maintenu au samedi 11 décembre 2021 à 15 heures.

Le repas de Noël pour les Anciens doit avoir lieu le samedi 18 décembre à 12h30. La décision de maintenir ce rendez-vous sera prise en début de semaine prochaine.

20 heures : arrivée de Madame Marie-Thérèse LIZOT

### **Viabilité hivernale**

Monsieur le Maire remet à tous les membres du Conseil la procédure en cas de phénomènes neigeux sur le territoire de Tigeaux. Il rappelle qu'une convention a été signée avec le Département pour déneiger la rue de Villeneuve le Comte jusqu'au rond-point de la RN 36.

### **SDESM**

Marie-Thérèse LIZOT propose de se renseigner du coût pour effectuer des travaux d'enfouissement des lignes électriques et des subventions octroyées par le SDESM.

### **FIBRE**

Les travaux ont été réceptionnés mais des problèmes « administratifs » retardent la mise en commercialisation qui est prévue début 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20h30.